L'NOUVELLE DE LA N. ORLEANS.
OFFRANDE, No 72, RUE DES CHARTRES.
NOUVELLE-ORLEANS
MARDI MATIN, 7 JUILLET.

Compagnie d'Assurance Germania, de la Nouvelle-Orléans.

SECOND ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 30 mai 1866	
Primes d'incendie	$[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes de navigation	[illegible]
Moins primes remboursées	[illegible]
Montant net des primes	[illegible]
Montant total des prélèvements	[illegible]
Portes payées :	
Pertes par l'incendie	[illegible]
Pertes par mer	[illegible]
Pertes par navigation	[illegible]
Escompte en faveur des assurés	[illegible]
Dépenses, intérêts	[illegible]
Taxe et souscriptions	[illegible]
Et et 15 juillet dernier	[illegible]
Remises pour primes de navigation	[illegible]
Bénéfice net	[illegible]
Avoir de la Compagnie en sommes nett :	
Billets pour mémoire	[illegible]
Rente sur la ville	[illegible]
6, par actions	[illegible]
Prêts sur gageries, sur demande	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Garantie des Etats-Unis	[illegible]
Garantie des Etats-Unis	[illegible]
En caisse	[illegible]

Le bilan est publié ont une copie annexée dans Bureau de la Compagnie.

(Signés:) D. MICHEL, Président.
E. MAIER, Secrétaire.

Assemblée et signée, parderant mol, ce 11 avril A. D. 1866.

(Signé:) PAUL W. COLLENS, Président Juge de Paix de Paroisse d'Orléans.

Le 5 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de $10 par action est déclaré et sera payé sur ondés des bilans d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. V. FORSTER, Vice-Président.
E. MAIER, Secrétaire.

J. H. Holman, C. T. Parsons,
F. A. Leffing, H. Schreiber,
Chas. Sauer, H. C. Kostenblath,
Geo. Eyre, Louis Salomon,
Jas. Lewis, C. J. L. Mayer,
L. F. Reyle, H. Rentz,
H. Shakel, F. Del Bondio,
August Kemle, J. A. Shaffer,
Geo. Lanfer, Jos. Kernan,
Julius Seemann, A. Marks,
F. Peck, J. J. Wenkemann,
F. H. Tingley, J. F. Simon.
15 avril—1y

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des PRIMES de l'année expirée le 30 février 1866	
Revenu :	
Primes d'incendie	
Primes de mer	
Primes de navigation	
Moins primes remboursées	
Moins primes escomptées	
Montant net des primes	
Pertes payées :	
Pertes par l'incendie	
Pertes par mer	
Pertes par navigation	
Escompte en faveur des assurés	
Dépenses, intérêts	
Taxe et souscriptions	
Et et 15 juillet dernier	
Remises pour primes de navigation	
Bénéfices net	
Avoir de la Compagnie en sommes nett :	
Billets pour mémoire	
Rente sur la ville	
6, par actions	
Prêts sur gageries, sur demande	
Prêts sur hypothèques	
Garantie des Etats-Unis	
Garantie des Etats-Unis	
En caisse	

Le bilan est publié ont une copie annexée dans Bureau de la Compagnie.

CHAS. BELDEN, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assemblée et signé par-devant moi, ce 11 avril A. D. 1866.
PAUL W. COLLENS, Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende sur les revenus payé à partir du 1er janvier 1866 pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende payé lequel il sera émis des certificats à partir du 16 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Jno. G. Gaines,	S. J. Hart
Henry Rosenburg,	Jas. C. Richs.
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
Jas. Lewis,	J. H. Brez,
S. Bisono,	J. B. Brez,
J. C. Saroll,	Thos. Sloo,
T. Jno. A. James	15 janv—1y

PETER JOHNSON vs M. dame FRANCISCA CADIOSTE.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No. 1230.—En vertu d'un writ de saisie et vente émanant par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nile-Orléans, dans l'affaire ci-dessus à Geo. W. Avery, ci-devant sheriff, et par lui à moi transmis, je procéderai le LUNDI, 9 juillet 1866, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles de Conti et de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Un certain terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ile Pitot, borné par les rues Bienville, Conti, Tréme et des Marais, et composé de quatre certains terrains portant les numéros CN et DN dans l'ancienne numérotage.

Le dit terrain mesure quarante pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent vingt pieds, tirant mesure française, la mesure de face commencant à la ligne de démarcation de la propriété de Pierre Tréme et il est borné par le restant du terrain désigné par le numéro CN.

Le dit terrain est tel qu'il appartient au général de la Louisiane, tel qu'il a été acquis par lui en vertu de la loi du Congrès du 3 mars 1849, et tel qu'il a été confirmé par le Congrès de l'Etat de la Louisiane, suivant les actes de confirmation en date du 1er mars 1852, et de la Cour de District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit :

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, et désignés par les numéros Six-Charles, Gérard, Garondelet et Julie, ayant ensemble quarante pieds de front sur la rue Gérard, et quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et bornés par la rue Gérard, et Julie, ayant ensemble quatre